

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 08/2020
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 2'808'000.-- TTC concernant le
remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites
ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry

Déléguée municipale

Mme Elvira Rölli

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de la planification communale de l'évacuation des eaux, le PGEE (Plan général de l'évacuation des eaux) approuvé par les instances cantonales prévoit à court terme la mise en système séparatif du quartier du bas du Chemin de la Prise, soit le secteur situé en aval du chemin des Bossons Audry jusqu'à la Route cantonale.

La Commune d'Arzier-Le Muids est membre de l'APEC, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, qui gère la station d'épuration (STEP) de Gland à laquelle le réseau communal est raccordé. La STEP de Gland rencontre de sérieux problèmes d'apports d'eaux claires parasites indésirables qui la surchargent par temps sec (drainages mal raccordés) et de pluie. La STEP fonctionne mal : les eaux usées (EU) diluées en diminuent le rendement et l'efficacité, les eaux polluées sont fréquemment déversées au lac sans être traitées. Ces déversements ont aussi lieu de façon fréquente au niveau des divers cours d'eau. L'APEC a mené en 2016 une étude quantitative sur les eaux claires parasites au moyen de mesures dans les réseaux d'eaux usées. Il en est ressorti que des quantités très importantes sont constatées, notamment en provenance du réseau de la Commune d'Arzier-Le Muids. L'APEC a explicitement demandé à la Commune de faire des efforts afin de poursuivre l'amélioration de cette situation, et ce à court terme.

Après la réalisation de la mise en séparatif du quartier Prés-du-Marguiller – Prés-de-la-Forge achevée en 2019, cette réalisation représente donc une autre étape importante en vue de la séparation intégrale des EU et des eaux claires EC dans la Commune. Le secteur du bas du chemin de la Prise, actuellement encore entièrement en système unitaire EU et EC mélangées, nécessite donc d'être équipé.

L'occasion de ces importants travaux est saisie pour les regrouper avec le renouvellement et l'extension du réseau d'eau potable et défense incendie dans ce secteur, également planifiés dans le cadre du Plan directeur. Les conduites d'eau potable situées dans le bas du chemin de la Prise et des Bossons Audry ont été posées pour la majorité dans les années 1960 et ont fait leur temps. Des fuites de plus en plus fréquentes sont constatées sur ces conduites en fonte. Ces fuites coûtent cher. Le remplacement de ces conduites se justifie pleinement.

2. Descriptif

Voir plans-projet N° 1620/1-2-3

2.1 Situation actuelle

Si l'on observe l'ensemble du quartier desservi par le chemin de la Prise au niveau de l'équipement communal, toute la partie supérieure est déjà en système séparatif depuis les années 1980, soit depuis le chemin du Tunnel jusqu'aux chemins Haut des Bossons Audry et Sur-Prise. En revanche, depuis le chemin des Bossons Audry jusqu'à la Route cantonale, l'équipement communal n'est constitué que d'un seul collecteur ancien en béton. Dans certains secteurs particuliers, des collecteurs d'EC de petit calibre ont été posés dans l'urgence afin d'évacuer les eaux de surface d'un tronçon de chemin ou de quelques parcelles, mais sans vision d'ensemble de l'équipement du quartier.

La situation actuelle se caractérise également par un certain nombre de raccordements communs à plusieurs propriétaires. Cette situation nécessite d'être clarifiée en regard du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. L'opportunité de ces travaux sera saisie pour mettre en conformité cette situation.

Ce système unitaire est naturellement appelé à disparaître au profit du système séparatif, à savoir la séparation intégrale des EU et des EC. Le passage en système séparatif nécessite la mise à disposition de 2 collecteurs pour l'évacuation des eaux, l'un pour les EU et l'autre pour les EC.

Il est également à relever que si des parcelles non construites ne disposent pas d'un équipement de proximité, l'occasion sera saisie pour les équiper et ainsi régler cette problématique pour l'ensemble des parcelles de ce secteur de façon à ne pas avoir à y revenir dans quelques années.

Nous pouvons également noter qu'au niveau des équipements privés, une proportion importante des propriétés sont déjà équipées du système séparatif. Malheureusement, ces eaux sont mélangées à nouveau au niveau du réseau communal.

2.2 Situation projetée

De manière générale, le projet prévoit la pose de 2 nouveaux collecteurs en PVC bétonnés étanches en remplacement du collecteur unitaire en tuyau béton ancien.

Les principes retenus sont notamment de considérer que les équipements sont publics à partir de 2 raccordements privés, conformément au règlement communal, et que les habitations déjà en système séparatif seront raccordées dans les nouveaux équipements communaux, alors que les habitations en système unitaire seront provisoirement raccordées dans les nouveaux collecteurs EU communaux en attendant la mise en conformité à la charge du propriétaire concerné qui sera invité à réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. Par ailleurs, comme cela apparaît dans l'étude des tracés, les nouveaux collecteurs EU/EC ne peuvent pas systématiquement suivre celui des anciens collecteurs unitaires, notamment en raison des aménagements et autres arborisations qui sont apparus depuis lors. De plus, les nouveaux tracés retenus tiennent plus compte des secteurs constructibles de chaque parcelle afin de libérer ces dernières des équipements publics. Certains tracés ont également été choisis en raison des opportunités qui se présentent, à savoir des parcelles faisant l'objet de projets de constructions dans lesquelles il est opportun de poser les nouvelles canalisations afin de limiter les coûts.

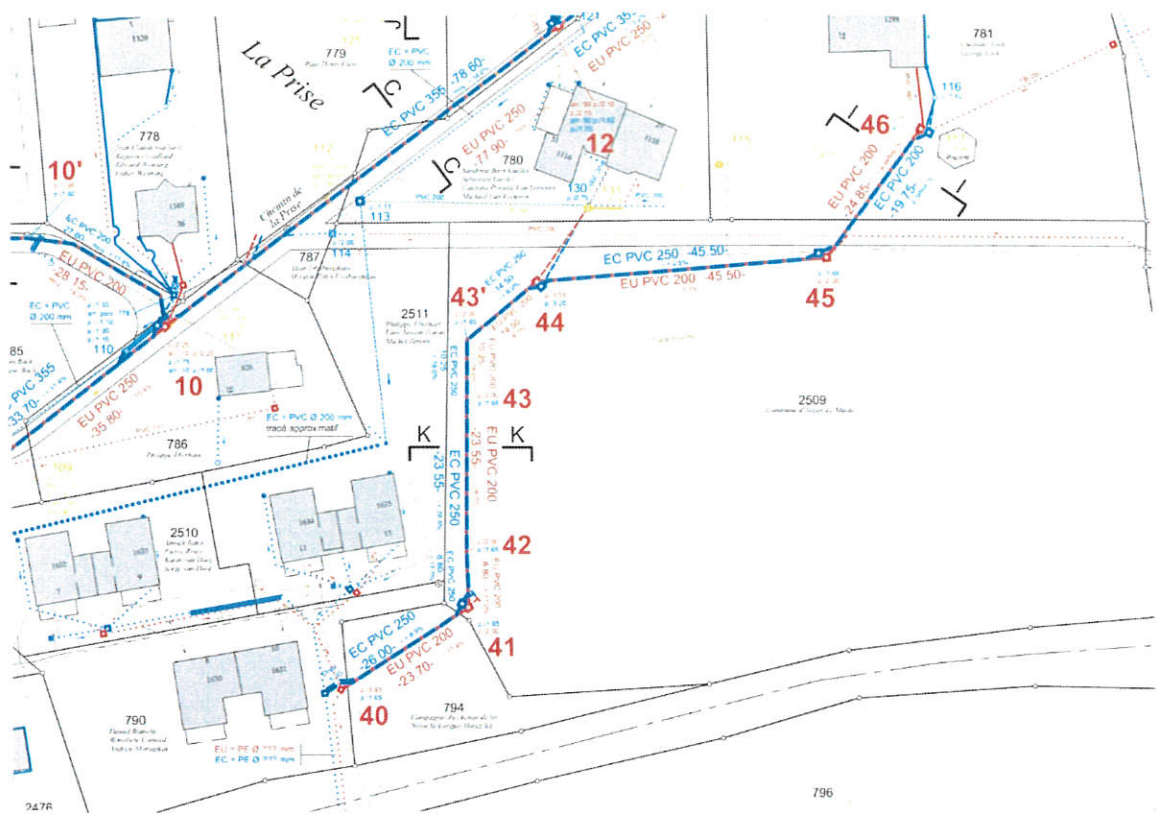
Le projet a également été établi dans l'optique de minimiser l'impact sur les parcelles privées aménagées. Autant que possible, les collecteurs EU/EC communaux ont été projetés dans les chemins. Toutefois, au vu de la topographie, des tracés dans les parcelles aménagées sont inévitables.

L'ensemble du secteur concerné par ce projet est constitué de plusieurs sous-bassins versants dont les points d'exutoire sont différents les uns des autres en raison de la topographie. Ils sont décrits ci-après, les uns après les autres.

L'établissement du projet s'appuie naturellement sur de précieuses informations fournies par des curages et des contrôles TV réalisés dans les collecteurs unitaires. Ceux-ci ont notamment révélé des tracés inconnus, mais également un état général très mauvais, montrant de façon claire la nécessité de renouveler ces installations le plus rapidement possible.

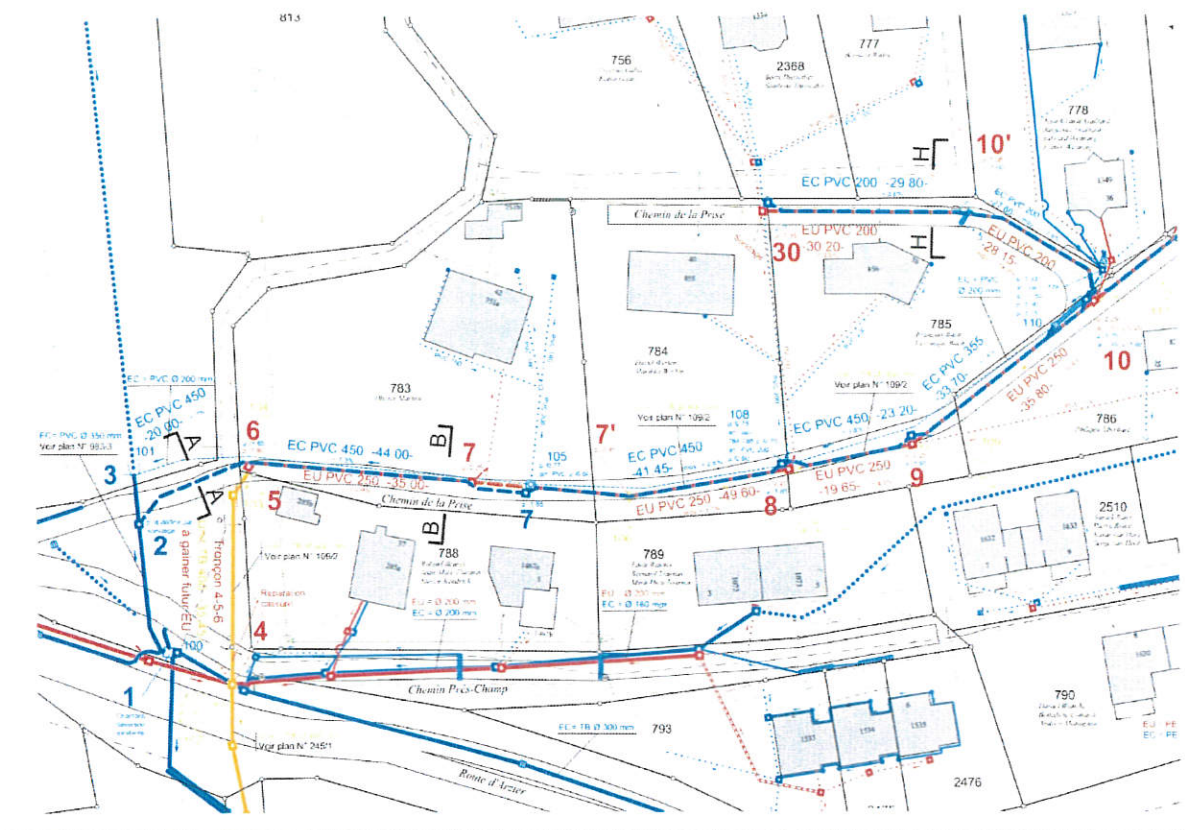
Artère principale, chemin de la Prise, secteur 1-11-12-18-22-26 (voir plans annexés)

La colonne vertébrale de ce projet est constituée des collecteurs situés dans le chemin de la Prise. Le collecteur unitaire existant sera remplacé par deux nouveaux collecteurs EU/EC. Le diamètre du collecteur EU sera de 250 mm alors que celui des EC varie en fonction des sous-bassins versants dont il reçoit les eaux, de 450 mm tout à l'aval à 250 mm tout en amont. Alors que le collecteur EU projeté fait la jonction avec le collecteur ancien au point 26, le collecteur EC s'arrête au point 24. En effet, en amont, les EC sont dirigées dans le bassin de rétention à l'Ouest du point 25.



Il n'est pas judicieux de maintenir le même tracé que celui du collecteur unitaire situé dans les parcelles 781 et 780. En effet, le tracé actuel passe dans une cour pavée et sous divers aménagements privés (arborisation, enrochements, etc.). Un choix de tracé dans le chemin d'accès à la parcelle 791 n'est pas plus judicieux en raison de la pente inverse du chemin par rapport à l'écoulement des eaux, engendrant des profondeurs de collecteurs démesurées. La solution optimale consiste, pour ce secteur, à raccorder les EU/EC au point 40 dans des collecteurs EU/EC existants, ce qui garantira également une pente convenable.

Partie Sud, secteur 1-10-30



Tout en aval du secteur, le collecteur unitaire sera conservé pour les EU sur le tronçon 4-5-6. Le collecteur en question, en tuyau béton de diamètre 400 mm, sera toutefois gainé afin de le rendre conforme aux normes d'étanchéité en vigueur. Depuis le point 6 en direction de l'amont (7, 8 et suivants), un nouveau collecteur EU en PVC de diamètre 250 mm sera posé.

En ce qui concerne les EC, il existe actuellement un collecteur en PVC de diamètre 200 mm sur le tronçon 3-6-10.

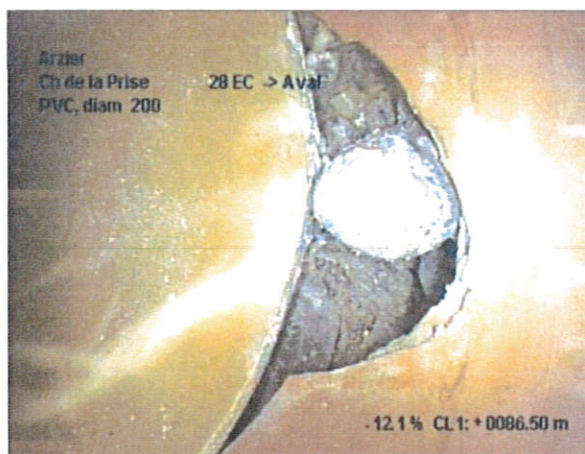
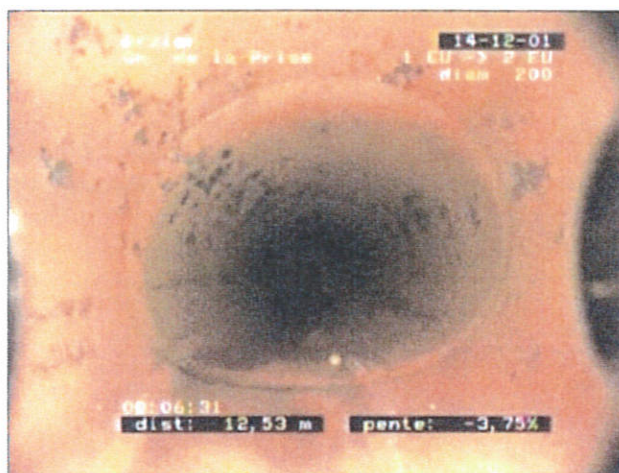


Photo: 299_19b, 00:10:37
86.5m, Cassure de 11 à 01 h.

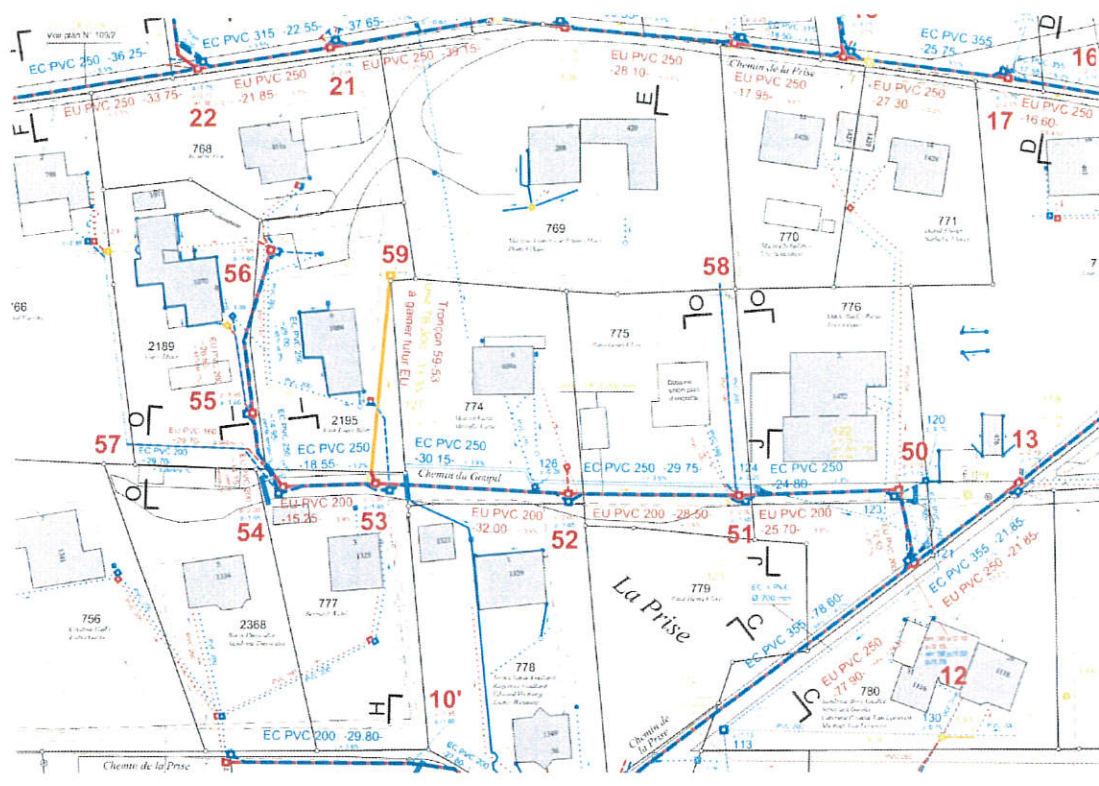
Le contrôle TV a cependant révélé qu'il était en très mauvais état dans la partie aval. De plus, il est largement sous-dimensionné pour accueillir les EC de toute la partie amont du quartier, c'est pourquoi il sera abandonné au profit d'un collecteur correctement dimensionné, soit de diamètre respectif 450, puis 355 mm selon la pente. Son exutoire en aval sera le point 2, à savoir le collecteur reliant le fossé amont (point 3) à la chambre-déversoir (point 1). Il est en effet nécessaire que les EC de cet important quartier passent par le déversoir du point 1 afin de répartir les débits en aval pour limiter les risques de mise en charge.



N° du tronçon: 1, Photo: 1_8a, N° de bande vidéo: 1, 00:06:40, Déformation locale, ovalisation

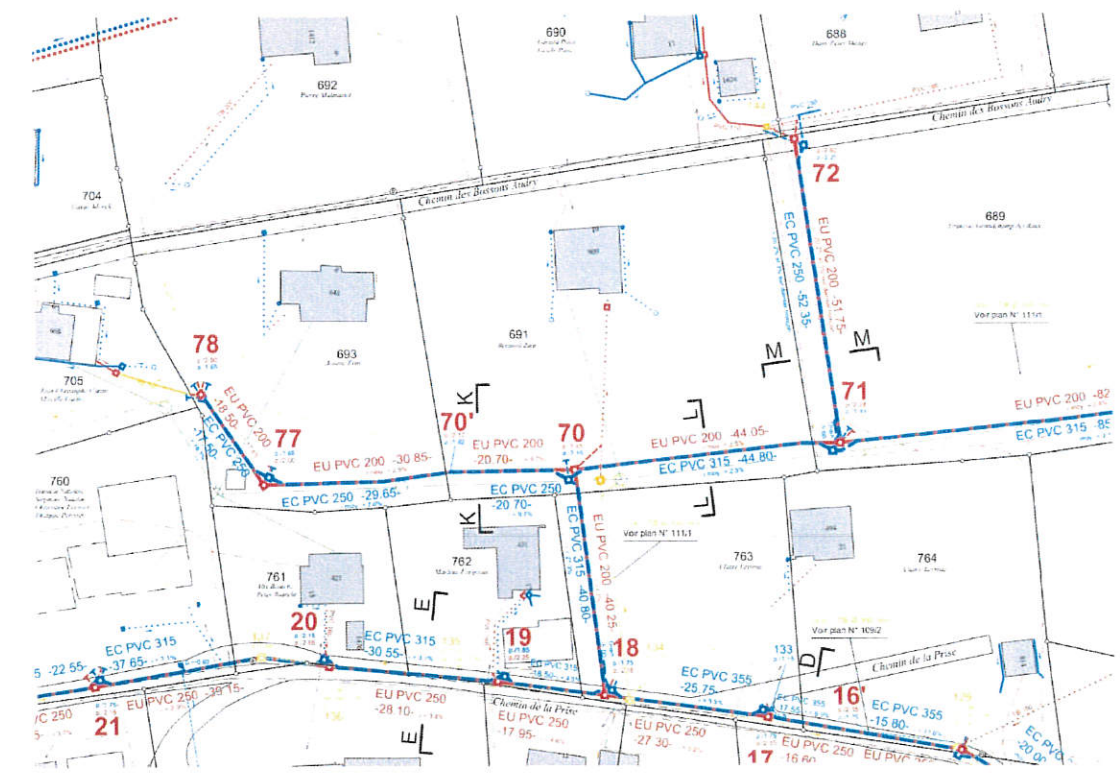
Quant aux collecteurs privés évacuant les EU/EC des parcelles 756, 2368, 777, 784 et 785, d'anciens rapports TV indiquent qu'ils sont en très mauvais état. Etant donné que leur réfection par le tracé actuel 8-30 est très compliquée en raison des aménagements (garage), de l'arborisation et de la très forte pente, les EU/EC des 3 parcelles supérieures seront reprises au moyen de nouveaux collecteurs sur le tronçon 10-30, en bordure de chemin.

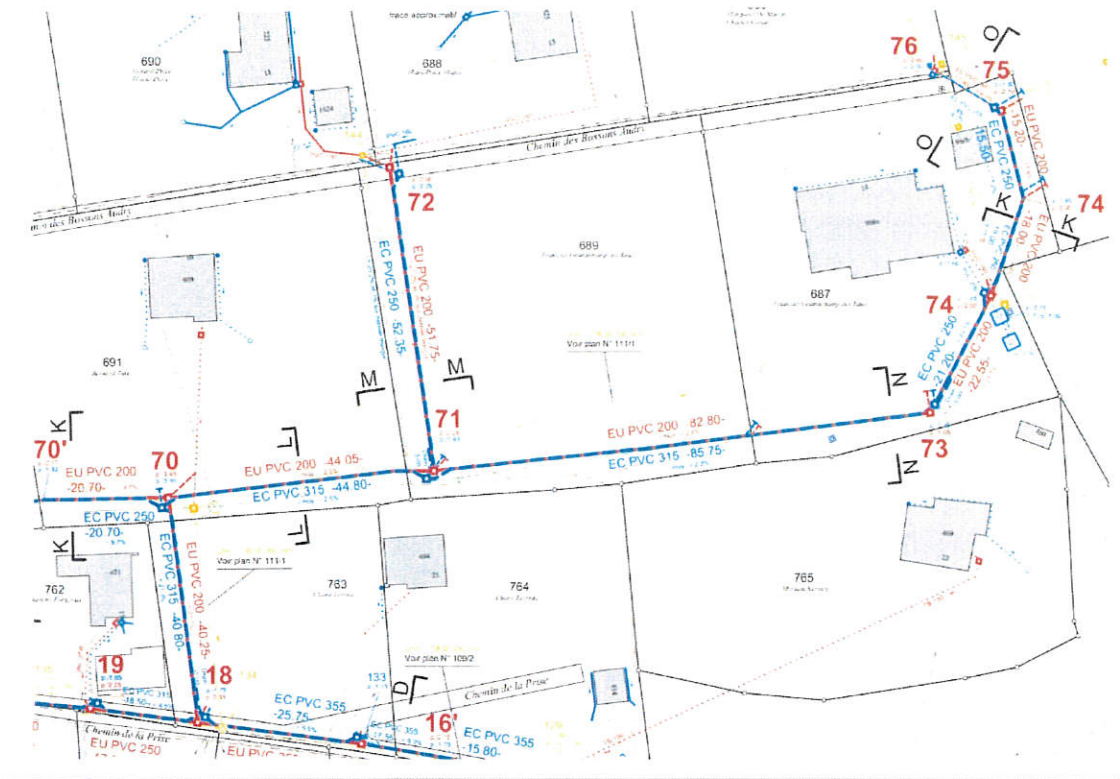
Partie centrale, chemin du Goupil, secteur 12-50-56



L'exutoire du collecteur unitaire actuel est situé entre les points 12 et 13 du projet. Il est prévu de poser 2 nouveaux collecteurs EU/EC sur le tronçon 12-50-54-56. Ces ouvrages seront complétés par deux équipements de raccordements (54-57 et 51-58), respectivement pour les parcelles 766 et 769. Le collecteur communal ancien situé sur la parcelle 2195 sera laissé au propriétaire pour ses EU et devra être gainé pour le rendre étanche.

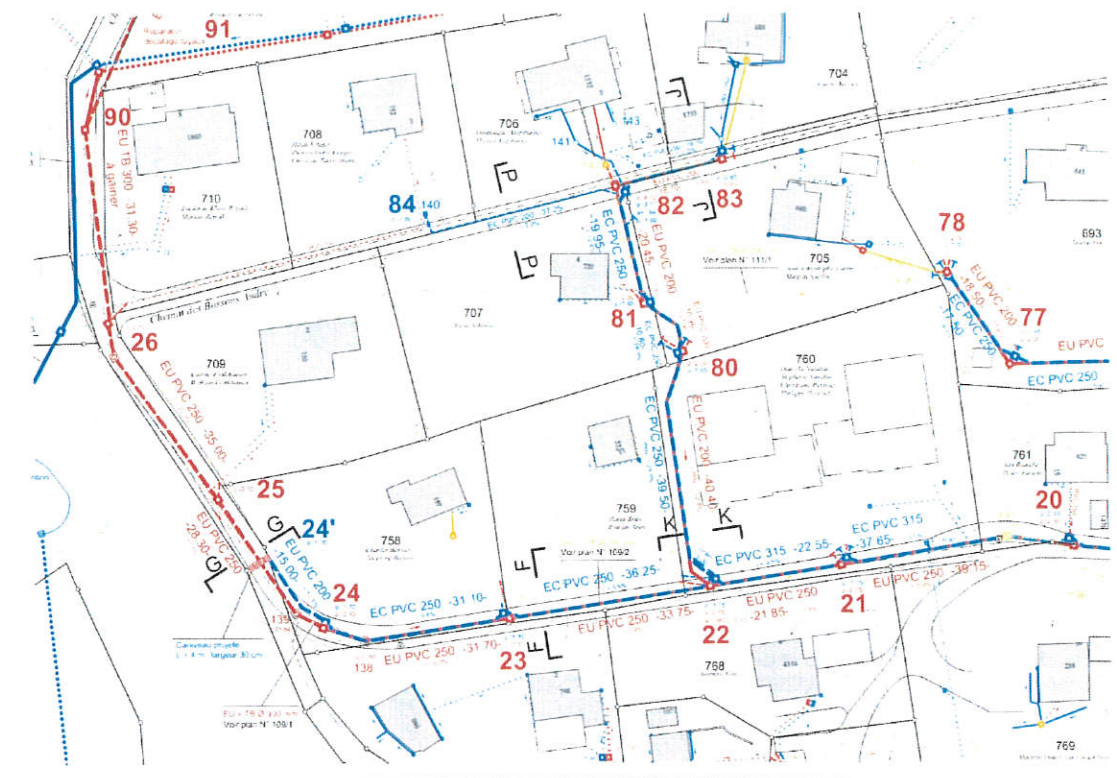
Partie Nord, secteur 18-70-78 et 70-76





Pour des raisons topographiques, le point 18 constitue le point de raccordement des habitations situées côté Nord-Est du chemin des Bossons Audry. L'ensemble des EU/EC des parcelles correspondantes seront concentrées dans des collecteurs qui suivent dans les grandes lignes le collecteur unitaire ancien, mais avec des tracés plus proches des limites de parcelles afin de libérer les parties constructibles de ces dernières. Côté Nord-Est du point 70, le tronçon 71-73-74-75-76 permet de raccorder et d'équiper les parcelles 689, 687, 685 et 686, alors que le tronçon 71-72 raccordera les parcelles 688 et 690. Côté Sud-Ouest du point 70, les futurs collecteurs permettront de raccorder les parcelles 693, 705 et 692. Il n'est pas judicieux de prolonger les collecteurs EU/EC projetés au-delà du point 78 vers le point 81 pour des raisons topographiques. Voir chapitre suivant.

Partie Nord-Ouest, secteur 22-80-82-83-84



Le tracé 22-80-81 a été préféré au tracé 81-78 pour 2 raisons : d'une part, le terrain naturel sur le tracé 81-78 est inverse à la pente d'un supposé collecteur, ce qui engendrerait de grandes profondeurs de fouilles, alors que la ligne de plus grande pente est dirigée naturellement vers le Sud-Est, soit le point 22. D'autre part, Il existe une opportunité de poser des collecteurs dans la parcelle 760, non aménagée, sur laquelle 2 villas sont projetées à court terme, ce qui occasionnera des économies au projet.

En amont du point 81, les collecteurs EU/EC communaux seront prolongés jusqu'au point 82. Depuis ce point, divers collecteurs de raccords seront posés (82-83 et 82-84), le point 83 pouvant également servir d'exutoire aux EU/EC de la parcelle 692.

Dans le cadre de cet important projet, il est apparu opportun de mettre également en conformité le collecteur d'eaux usées situé en amont du point 26. En effet, ce collecteur en tuyau béton de diamètre 300 mm, qui récolte les EU des habitations du ch. du Tunnel, a fait récemment l'objet d'un contrôle TV qui a montré de graves défauts (décalage vertical, cassure). Ce collecteur n'est donc pas étanche. Le projet prévoit donc deux réparations ponctuelles préalables au points 91 et 94 (voir plan-projet N°1621/3), puis un gainage complet sur le tronçon 26-90-95, soit jusqu'en amont du passage à niveau.

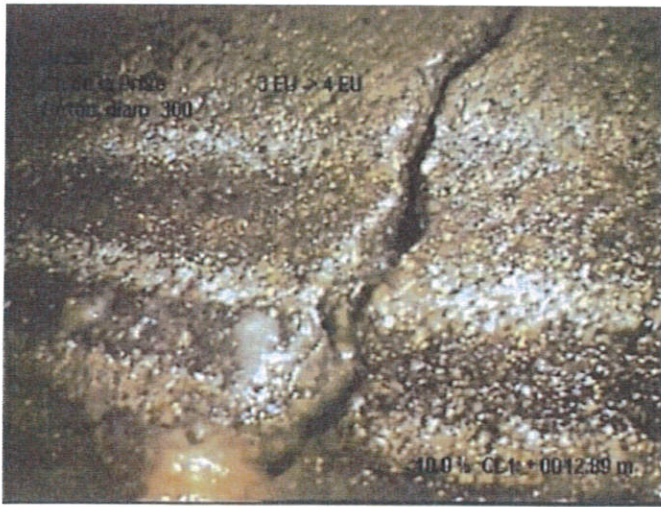


Photo: 23_3b, 00:01:49
12.8m, Cassure de 12 à 12 h., écrasement du tuyau



Photo: 26_6b, 00:06:54
73.7m, Raccord ouvert de 03 à 09 h., mal jointoyé, racines

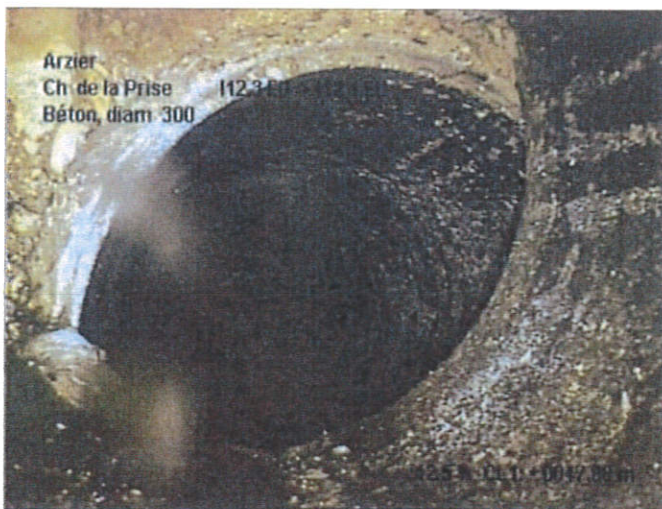


Photo: 101_4b, 00:04:45
47.8m, Décalage vertical et horizontal

Concernant les diamètres projetés pour les collecteurs communaux des EU, l'artère principale dans le chemin de la Prise est en diam. 250 mm En revanche, décision a été prise, au vu du nombre restreint de bâtiments raccordés sur les tronçons secondaires, d'opter pour un diamètre de 200 mm pour le reste des tronçons, ce qui permettra d'optimiser la vitesse d'écoulement et ainsi de limiter la formation d'amas de matière lorsque la pente est faible.

3. Descriptif du projet d'eau potable

Voir plans-projet N° 1620/1-2

3.1 Situation actuelle

Les conduites d'eau potable alimentant le quartier du chemin de la Prise et des Bossons Audry ont été posées par étapes. Certaines comptent parmi les plus anciennes du réseau communal. Il s'agit de conduites en acier, pour les plus anciennes, et en fonte de diam. 100 et 125 mm Les dates de pose de ces conduites sont 1964-1965 sur les tronçons H-I-J et H-G-F-E-D, de 1973-74 entre le point G et la borne-hydrant (BH) 203, de 1988 au chemin du Goupil (point B en direction du Sud-Ouest) et enfin de 1997 depuis le point A vers C et le réservoir des Coteaux.

Certaines de ces conduites nécessitent donc d'être remplacées en raison de leur âge avancé et du fait que plusieurs ruptures ont eu lieu ces dernières années. Le coût de ces réparations dans l'urgence est à chaque reprise important. L'argent sera dès lors mieux investi dans leur remplacement complet que dans de coûteuses réparations ponctuelles.

Par ailleurs, le calibre de certaines conduites n'est plus aux normes par rapport aux exigences de l'ECA en matière de défense incendie (diamètre minimum 125 mm).

Pour toutes ces raisons, et considérant l'opportunité de regrouper ces remplacements de conduites avec les travaux sur le réseau d'égouts, il est judicieux de réaliser le tout en une seule et même étape.

3.2 Situation future

Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), document de référence en matière de planification et de développement du réseau d'eau, prévoit depuis une vingtaine d'années déjà deux bouclages dans ce quartier. Ces derniers permettront de sécuriser l'alimentation en eau, d'améliorer le renouvellement de l'eau dans certaines conduites (qualité sanitaire) et de renforcer la puissance du réseau au niveau de la défense incendie. Il s'agit des tronçons C-D et E-K-L-J. Relevons ici que ces bouclages ont une importance particulière dans le système de distribution dans la mesure où ce sont les conduites de ce quartier qui permettent d'alimenter en appoint le réservoir des Coteaux lorsque la source qui alimente ce dernier ne suffit plus à couvrir les besoins du village du Muids et de la Clinique de Genolier.

Les conduites les plus anciennes seront remplacées sur les tronçons D-E-F-G-H et H-I-J. Il en sera de même sur le court tronçon A-B, étant donné que le chemin de la Prise sera entièrement refait et que d'importantes fouilles sont prévues pour les EU/EC dans ce secteur.

Les nouvelles conduites sont toutes prévues en PE de diamètre 160/141 mm, à l'exception du tronçon G-H en diam. 180/158.6 mm La longueur totale sera de près de 780 m'. Quatre vannes Combi seront posées aux endroits stratégiques du réseau pour garantir un maximum de flexibilité dans son exploitation, soit aux points C, E, G et H.

En ce qui concerne la défense incendie, le Commandant du feu a été consulté. L'opportunité de ces importants travaux sera saisie pour améliorer la répartition et le nombre des bornes-hydrants (BH) dans le quartier afin de se conformer aux exigences actuelles. Doté d'une seule BH actuellement, le chemin des Bossons Audry en comportera deux, aux points I et J. Dans la partie supérieure du chemin de la Prise, une BH supplémentaire est également prévue de façon à en disposer de deux, aux points E et F. Toutes les BH étant anciennes, elles seront toutes remplacées.

Enfin, les prises privées seront naturellement toutes transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite communale. Lors des travaux, l'état des conduites privées pourra être appréhendé et les propriétaires privés dont l'état des conduites est mauvais seront invités à les remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation

3.3 Conduite de la source des Combettes

La source des Combettes, captée au niveau de la parcelle communale n°619 approximativement à la hauteur du ch. des Bossons Audry, est utilisée pour alimenter les fontaines du village du Muids. La partie supérieure de cette conduite d'adduction, depuis le captage jusqu'à l'aval du réservoir des Coteaux, passe dans le chemin de la Prise.

Cette conduite étant ancienne, probablement en fonte de diamètre 70 ou 90 mm, il est pertinent de la remplacer sur le tronçon G'-C', en fouille commune avec la conduite d'eau potable. En effet, le chemin sera entièrement réfectionné, dès lors il serait particulièrement inopportun de devoir rouvrir une fouille dans le chemin remis à neuf pour la réparer dans quelques années. La conduite projetée sera en PE de diamètre 110/96.8 mm

3.4 Reprise par la commune des collecteurs EU/EC d'évacuation des parcelles 790, 2510 et 2511 (voir plan annexé)

Ouvrages considérés :

Tronçon de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) N° 40-40' du plan N° 1620/12, situation 1:500, du 13.03.2020, soit collecteur EU en PE de diamètre 20 cm. et collecteur EC en PE de diamètre 25 cm. Longueur moyenne admise : 65 mètres.

Conditions de reprise :

Conformément à l'art. 16 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, et à l'annexe n° 2, les ouvrages susmentionnés seront repris par la Commune. Pour ce faire, la Municipalité approchera en temps voulu les propriétaires concernés.

A noter que lesdits ouvrages ont fait l'objet de deux inspections par caméra télé-vidéo, respectivement le 2 octobre 2019 et le 18 février 2020. Ces inspections ont montré l'état général satisfaisant des ouvrages et n'ont pas révélé de défauts. En revanche, il a été constaté à cette occasion une présence importante de dépôts calcaires, en particulier dans le collecteur EC, et un curage a été fait. La reprise des ouvrages par la Commune d'Arzier-Le Muids peut donc avoir lieu en l'état.

4 Autres services

4.1 Commune

La Municipalité a décidé de profiter de poser un tube de protection de câbles en attente, diam. 60/72 mm dans la fouille de l'eau potable ou avec les tubes de la Romande Énergie (voir ch. 4.2.), mais uniquement dans la partie du chemin située dans le domaine public, soit le tronçon G-H

4.2 Romande Énergie

Consultée dans le cadre de ce projet, la RE a manifesté son intérêt à renouveler ses installations d'alimentation du quartier, notamment dans le chemin de la Prise supérieur et le chemin des Bossons Audry. Il est probable que de nouveaux tubes de protection et de nouveaux câbles soient posés en fouille commune avec les nouvelles conduites d'eau potable. La décision de réalisation sera prise en fonction du coût des travaux

4.3 Swisscom

Également consultée dans le cadre de ce projet, Swisscom envisage de poser quelques tubes de protection pour étendre son réseau ou mettre en souterrain des installations aériennes. La décision définitive de Swisscom dépendra également des montants à investir.

5 Finalement

De manière générale, le projet poursuit les objectifs généraux du PGEE récemment approuvé par les instances cantonales, prévoyant à terme la mise en système séparatif intégral du territoire communal construit. Il permet d'achever complètement l'équipement en système séparatif de tout le quartier Bossons Audry - Prise jusqu'à la Route Cantonale.

Quant au réseau d'eau potable, le projet permet un renouvellement bienvenu des conduites existantes parmi les plus âgées du réseau, sa mise en conformité par rapport aux exigences actuelles en matière de défense incendie et l'amélioration de la sécurité d'alimentation, tout ceci en conformité avec le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans ce quartier.

6 Détails des coûts du projet

6.1 Égouts (EU) et eaux claires (EC)

A	Travaux de génie civil, hormis tronçons 22-80 et 51-58	CHF	1'526'689.15
B	Travaux de génie civil, tronçon 22-80	CHF	27'570.98
C	Travaux de génie civil, tronçon 51-58	CHF	18'249.58
D	Travaux de gainage, tronçon 4-6	CHF	2'785.15
E	Travaux de gainage, tronçon 53-59	CHF	11'614.15
F	Travaux de gainage, tronçon 26-95	CHF	42'933.--
H	Remise en état des propriétés	CHF	78'148.10
I	Détermination des teneurs en HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)	CHF	2'702.--
J	Inspection des canalisations (curage et inspection des collecteurs unitaires)	CHF	6'538.67
K	Inspection des canalisations (contrôle final de bienfacture)	CHF	6'499.54
L	Travaux géométriques	CHF	3'714.02
N	Études et suivi	CHF	196'100.--
O	Tractations avec les propriétaires privés	CHF	10'000.--
	Total intermédiaire HTVA	CHF	1'933'544.34
	TVA 7.7%	CHF	148'882.91
	Sous-total TTC	CHF	2'082'427.25
G	Travaux d'abattage d'arbres	CHF	19'930.--
	Divers et imprévus	CHF	197'642.75
	Total TTC	CHF	2'300'000.--

6.2 Eau potable (ESP)

A	Travaux de génie civil	CHF	241'732.50
B	Travaux d'appareillage	CHF	147'489.35
C	Plus-value tronçon G-H	CHF	2'135.56
D	Hausses PE	CHF	1'392.76
E	Travaux géométriques	CHF	2'785.52
G	Études et suivi	CHF	44'500.--
	Total intermédiaire HTVA	CHF	440'035.69
	TVA 7.7%	CHF	33'882.75
	Sous-total TTC	CHF	473'918.44
	Divers et imprévus	CHF	34'081.56
	Total TTC	CHF	508'000.--

Le montant des travaux ci-dessus peut être subventionné à hauteur d'un montant de CHF 383'400 et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA.

6.4 Récapitulation des coûts

	Réseau d'égouts	CHF	2'300'000.--
	Réseau de distribution d'eau	CHF	508'000.--
	Total TTC	CHF	2'808'000.--

7 Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 108'108.-- TTC.

8 Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 08/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 2'808'000.-- TTC concernant le remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Où les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 08/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 2'808'000.-- TTC concernant le remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry.
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ces objets sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire
Quentin Pommaz